



Services Paroissiaux

Bureau municipal

Secrétariat (418) 339-2543

Télécopieur (418) 339-3105

Courriel st-casimir@infoteck.qc.ca

Maire : Dominic Tessier Perry 418-339-3034

Les conseillers :

Poste No 1 Michel Trottier 418-339-2446

Poste No 2 Martin Denis 418-339-2065

Poste No 3 Danielle Du Sablon 418-339-2653

Poste No 4 Louis-P. Douville 418-339-2837

Poste No 5 Yan Laganière 418-284-9124

Poste No 6 Stéphanie Dusablon 418-339-2948

Incendie/ Ambulance/Police : **911**

Prévention suicide 1-866-277-3553 (Sans frais)

Services municipaux

Permis de construction : 339- 2543

Michel Ross, inspecteur en bâtiment

Bibliothèque 339-2909

Ange-Aimée Asselin, Bibliothécaire

Centre Internet 339-2055 poste 2

L'Équipe : Françoise Marcotte, Huguette

Falardeau, Sylvie Girard

Comité d'embellissement

Clément Godin 339-2508

Service des Loisirs

Jonathan Tessier 339-2543

O.M.H – H.L.M.

Bernard Arsenault 268-3993

Travaux publics

Vital Naud 339-2543

Presbytère (418) 339-2951

André Gagné, Prêtre

Françoise Marcotte, secrétaire

L'Éclaireur 339-2543

Mise en page : Carole Germain

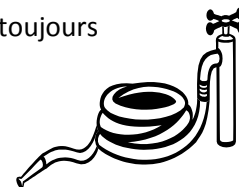
Services Québec : 1-877 644-4545.



Avis aux abonnés du réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne.

N'oubliez pas que votre avis d'ébullition est toujours en vigueur.

La Municipalité de Saint-Casimir



Prochaine publication : 30 Juin 2013 (pour juillet/août 2013)

Date de tombée : le 15 juin 2013 (après cette date, aucun article ne sera accepté).



Abrégé de la séance ordinaire du 13 mai 2013

- Adoption du rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.
- Suite au départ du directeur du service de sécurité incendie, M. Clément Godin, il est résolu de lui adresser une motion de félicitations pour souligner son dévouement ainsi que la qualité du travail accompli tout au long de ses années de service. M. Patrick Auger est nommé au poste de directeur par intérim du Service de sécurité incendie.
- Adjudication d'un contrat à Samson & Frères inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 38 824,76\$ (taxes incluses) pour la réalisation de deux forages exploratoires dans le secteur du pied de la Montagne. Cette dépense sera imputée à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).
- Adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme Dessau pour la préparation de la programmation en regard de la TECQ 2010-2013 au montant de 4 200\$ (plus taxes). Cette dépense sera imputée à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).
- Proclamation du 29 mai 2013 «Jour de l'Abeille à miel».
- Suite à l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Thuribe, adoption des règlements de la bibliothèque Jean-Charles-Magnan.
- Mobilisation du milieu municipal en regard de la loi-cadre sur la décentralisation pour demander au Gouvernement du Québec de déposer son projet de Loi au printemps 2013 et de confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec.

Vous pouvez maintenant consulter les procès-verbaux en ligne sur le site internet de la municipalité au www.saint-casimir.com

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le **lundi 10 juin 2013 à 20h00**.

René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier



Instauration d'un programme de réhabilitation de l'environnement relatif à la mise aux normes des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées

Saint-Casimir le 6 mai 2013 – La municipalité de St-Casimir informe ses contribuables qu'elle a adopté les règlements 121-2012 et 122-2012 visant à mettre en place un programme de réhabilitation de l'environnement et de financement de 100 000\$ pour venir en aide aux citoyens qui doivent se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.22).

À cet effet, le programme s'applique à la partie du territoire de la municipalité qui n'est pas desservie par un réseau d'égout sanitaire municipal. De plus, l'immeuble doit avoir un usage résidentiel et être occupé par le propriétaire pour être admissible au financement. Enfin, le demandeur du prêt, en l'occurrence le propriétaire de l'immeuble, ne doit pas être en dette envers la municipalité.

La formule retenue par le conseil consiste donc à un prêt qui sera limité au coût réel des travaux avec un maximum de 20 000\$. Celui-ci portera intérêt au taux obtenu par la Municipalité pour l'emprunt qui financera le programme auquel s'ajouteront des frais d'administration annuels de un pour cent (1%) du solde du prêt.

Le remboursement du prêt se fera sur une période de quinze (15) ans par versement annuel égal à compter de l'exercice qui suit son versement. La somme due (capital et intérêts) est assimilée à une taxe foncière et payable de la même manière.

Enfin, le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment déposées le ou avant le 31 décembre 2013.

Pour de plus amples renseignements nous vous invitons à communiquer avec la municipalité au (418) 339-2543.

-30-

René Savard
Directeur général et
Secrétaire-trésorier
(418) 339-2543

Nouvelle banque économique : une annonce qui contribuera au développement des régions

Québec, le 24 avril 2013 - La Fédération québécoise des municipalités (FQM) accueille comme une nouvelle promiseuse pour l'avenir des régions du Québec l'annonce, aujourd'hui, par la ministre Mme Éline Zakaïb, de la création de la Banque de développement économique du Québec.

La FQM se réjouit tout particulièrement de la volonté gouvernementale de faire des CLD les portes d'entrée privilégiées de la nouvelle Banque, ce qui répond à ses demandes exprimées à maintes reprises ces dernières années. « Collectivement, nous avons la chance de pouvoir compter sur un réseau qui a fait la preuve de son efficacité et qui est bien implanté partout sur le territoire. Les intervenants du CLD connaissent le terrain et ils sont donc les mieux placés pour agir. À partir d'aujourd'hui, dès lors qu'une personne songe à démarrer une entreprise, elle n'a plus qu'à aller cogner à une seule porte, celle de son CLD », déclare le président de la FQM, M. Bernard Généreux.

La FQM adhère également à la vision de cohérence dans l'intervention gouvernementale exprimée par la ministre Zakaïb, ainsi qu'à l'approche ciblée devant tenir compte des enjeux et des atouts spécifiques à chaque région. Pour la FQM, il ne fait aucun doute que c'est en misant sur le tandem CLD-MRC que de tels objectifs pourront être atteints. Des plus promiseuses, l'approche gouvernementale devra se matérialiser sur le terrain et la FQM entend veiller à ce que cela se produise rapidement. « Les régions du Québec ne demandent pas mieux que de prendre en main leur développement. Pour ce faire, elles ont cependant besoin de moyens adaptés à leur réalité. Une annonce comme celle d'aujourd'hui permet d'entrevoir de tels moyens », conclut M. Généreux.

Pour information :
Dany Rousseau, directeur des communications FQM
418 651-3343 / 418 955-7001

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Réalizations 2011		Budget 2012		Réalizations 2012		
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹	
Revenus							
Fonctionnement	1	1 887 070	1 832 232	1 898 684	270 464	2 023 903	
Investissement	2	474 810		145 293	(17 483)	97 810	
	3	2 361 880	1 832 232	2 013 977	252 981	2 121 713	
Charges	4	1 823 857	2 035 337	2 357 686	198 531	2 410 972	
Excédent (déficit) de l'exercice	5	538 023	(203 105)	(343 709)	54 450	(289 259)	
Moins : revenus d'investissement	6	(474 810)		(115 293)	(17 483)	(97 810)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	63 213	(203 105)	(459 002)	71 933	(387 069)	
Éléments de conciliation à des fins fiscales							
Amortissement des immobilisations	8	416 434	400 805	357 668	12 923	370 591	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9						
Remboursement de la dette à long terme	10	(133 869)	(164 200)	(141 132)	(38 786)	(179 918)	
Affectations							
Activités d'investissement	11	(187 137)	(33 500)	(13 752)	(8 856)	(22 608)	
Excédent (déficit) accumulé	12	(1 162)		506 753	11 711	518 464	
Autres éléments de conciliation	13	3 537		37 518		37 518	
	14	97 803	203 105	747 055	(23 008)	724 047	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	161 016		288 053	48 925	336 978	

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.
Extrait du rapport financier, pages S7 et S8



La municipalité a procédé, avec l'aide d'un spécialiste, à la révision du classement de la protection incendie du SIAI^{MC}. Suite à cette révision, le classement de la municipalité a été établi comme indiqué dans le tableau suivant :

Municipalité de Saint-Casimir	Ancien classement	Nouveau classement
Classement Habitation ¹	4,5	3A, 4
Classement Commercial ²	9	7, 9

Note¹ : Le classement de la protection incendie pour fins d'assurance des habitations est établi sur une échelle de 1 à 5, la classe 1 étant la meilleure.

- La classe de protection 3A s'applique sur la partie de la municipalité protégée par poteaux d'incendie et en dedans de 8 km du poste d'incendie.
- La classe de protection 4 s'applique sur la partie de la municipalité non protégée par poteaux d'incendie et en dedans de 8 km par route du poste d'incendie.

Note² : Le classement de la protection incendie pour fins d'assurance des commerces est établi sur une échelle de 1 à 10, la classe 1 étant la meilleure.

- La classe de protection incendie 7 s'applique sur une distance de 5 kilomètres par route du poste d'incendie dans la zone desservie par les poteaux d'incendie.
- La classe de protection 9 s'applique sur la partie de la municipalité située à l'extérieur de 5 kilomètres par route du poste d'incendie pour le reste de la municipalité.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veillez prendre note que le bureau de la municipalité sera fermé le lundi 24 juin 2013 pour le congé de la Saint-Jean-Baptiste.

CIVISME SVP

La municipalité vous réitère de ne pas déposer de meubles ou de gros objets à côté des conteneurs à déchets situés derrière le Centre Paroissial et également, de ne pas mettre de déchets ou de meubles dans le bac à récupération. Merci!

La municipalité

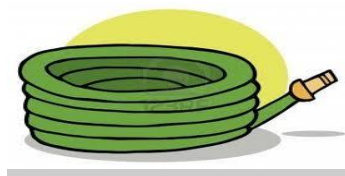
Extrait du Règlement 04-2002 « Règlement concernant les animaux (chiens) »

Article 17 : Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Article 18 : Le gardien ne peut laisser son chien errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal. Le gardien d'un chien doit, lorsqu'il se trouve dans un endroit public le retenir au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 2 mètres. **Le gardien d'un chien doit ramasser ses excréments en tout lieu.**

Merci de respecter cette réglementation.

La municipalité



Périodes d'arrosage

À moins d'avis contraire de la part de la Municipalité, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

L'arrosage manuel d'un potager est aussi permis en tout temps à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Par ailleurs, l'article 22.2.1 du *Règlement 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable*, nous indique que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour les immeubles dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour les immeubles dont l'adresse est un chiffre impair.

De plus, l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par un système d'arrosage automatique est permis uniquement entre 3 h et 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Pour ce qui concerne les véhicules, les entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment, l'utilisation de l'eau provenant du réseau de distribution d'eau potable municipal pour le lavage des véhicules est permise en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

L'utilisation de l'eau provenant du réseau de distribution d'eau potable municipal pour le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des terrasses, des balcons ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 15 mai et du 15 septembre au 31 octobre de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant un tel lavage.

Enfin, quiconque contrevient à une disposition du *Règlement 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable*, commet une infraction et est passible :

- a) s'il s'agit d'une personne physique :
 - d'une amende de 100 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 300 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 500 \$ pour toute récidive additionnelle.
- b) s'il s'agit d'une personne morale :
 - d'une amende de 200 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 600 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 1 000 \$ pour toute récidive additionnelle.

Michel Ross,
Inspecteur en bâtiment et en environnement
(418) 339-2543

CHRONIQUE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Construire en zone agricole

Jusqu'à maintenant, les demandes de révision du zonage pour la construction résidentielle en zone agricole devaient être adressées à la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Depuis décembre 2012, la MRC de Portneuf a apporté d'importantes modifications à son schéma d'aménagement pour tout ce qui touche à l'implantation de résidences en milieu agricole.

Désormais, les demandes devront être adressées directement à la municipalité et contribueront à « simplifier la procédure pour les citoyens ». La municipalité devient donc le guichet unique et les citoyens n'auront plus à déboursier les deux cents soixante-quinze dollars qui sont normalement exigés par la CPTAQ pour traiter une demande. Le schéma d'aménagement amendé de la MRC servira ainsi d'outil unique de référence. Les demandes touchant au zonage seront étudiées par le service d'urbanisme de la municipalité. Celles jugées non-conformes ne pourront être l'objet d'une demande à la CPTAQ. La démarche vise entre autres à « permettre l'implantation de résidences selon des règles précises, à l'intérieur de secteurs ciblés de la zone agricole présentant un potentiel moindre et ce, sans affecter les activités reliées à l'agriculture.

Usages résidentiels autorisés

Dans une aire agricole dynamique ou agricole viable de type 1 (5 hectares) et de type 2 (10 hectares), **aucun permis de construction pour l'implantation d'une résidence ne peut être délivré à moins de répondre à l'une ou l'autre des situations suivantes :**

- 1- La construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- 2- La reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- 3- La reconstruction d'une résidence bénéficiant de la prescription de conformité de l'article 100.1 de la loi et reconnue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- 4- Une résidence implantée en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (décision numéro 365499, rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 8 décembre 2010) et répondant aux conditions spécifiques du règlement.
- 5- Une résidence ayant fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à la suite d'une demande déposée à la Commission avant le 8 décembre 2010 et dont l'autorisation est toujours valide.

Malgré ce qui précède, suite à l'obtention d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, **un permis de construction pour des fins résidentielles peut être accordé dans les cas suivants :**

- 1- Le déplacement d'une résidence, sur la même unité foncière, autorisée par la CPTAQ ou bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101, 103 et 105 ou du droit de l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Important

Le déplacement d'une résidence à l'intérieur du droit acquis reconnu en vertu de l'article 101 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ne requiert pas d'autorisation de la CPTAQ.

- 2- La conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis commerciaux, institutionnels et industriels en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- 3- La construction d'une résidence au propriétaire d'une unité foncière détenant la superficie minimale du présent règlement, devenue vacante après le 25 novembre 2009 et située dans une aire agricole viable où des activités agricoles substantielles sont déjà mises en place, et ayant reçu l'appui de la MRC et de l'UPA.

RAPPELS IMPORTANTS

Il faut noter que lorsqu'une déclaration est requise avant l'émission d'un permis de construction, le permis ne pourra pas être émis sur simple production d'une déclaration comme auparavant. En effet, pour assurer qu'un permis de construction ne puisse être remis en question, la loi prévoit que la Commission doit, dans un délai maximum de trois (3) mois, émettre un avis de conformité préalablement à l'émission du permis, de façon à rassurer le citoyen et l'officier municipal sur la validité du permis en regard des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la municipalité.

Michel Ross
Inspecteur en bâtiment et environnement
Service de l'urbanisme
Municipalité de St-Casimir

RAPPEL

La Municipalité de Saint-Casimir rappelle à tous les propriétaires de résidence munie d'une installation septique qu'à compter de cette année, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf prendra en charge la vidange des boues de fosses septiques sur son territoire. Chaque propriétaire dont l'immeuble sera visité cette année a reçu un avis à cette fin lui précisant la semaine au cours de laquelle la vidange sera effectuée. Cet avis mentionne également les directives que devront respecter les propriétaires visés.

Les secteurs qui seront visités cette année sont : Rang de la Rivière Blanche Ouest, rue Tessier Est, rue Tessier Ouest, boul. de la Montagne, Rang du Gîte, Rang Gaston-Genest, 3^e Rang, 10^e Rue, 8^e Rue, 7^e Rue, 6^e Rue, rue Baribeau, rue Sauvageau, rue Trottier et Rang de la Rivière Blanche Est et la Route 363. Les secteurs qui ne sont pas mentionnés seront visités en 2014.

Nous vous remercions de votre collaboration et pour tout renseignement additionnel, nous vous prions de communiquer avec la **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf au 418-876-2714 ou sans frais au 1 866 760-2714.**

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS VERTS

Vous pouvez maintenant acheter, chez certains marchands de Saint-Casimir, des sacs de papier compostables de la marque Sac au Sol www.sacausol.com. Ces sacs sont 100% compostables et sont conformes au programme de collecte des matières organiques de la Régie régionale de gestion des matières résiduelle de Portneuf.

Ces sacs pour résidus de cuisine et pour résidus de jardinage sont acceptés dans le bac brun et lors de la collecte des herbes et feuilles (sacs de résidus de jardinage).

Veillez noter qu'il est dorénavant interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost. Les contenants acceptés pour la collecte des résidus verts sont les suivants : Bac brun, sacs de papier, boîtes de carton ainsi que les sacs 100% compostables mentionnés ci-haut.

Le 211 disponible chez vous!

Le 211 est un **service d'information et de référence centralisé, gratuit et confidentiel** qui dirige les personnes vers les **ressources communautaires existantes** dans les régions de la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et de la MRC de la Haute-Yamaska. Un numéro à trois chiffres facile à retenir qui met les gens en lien avec la gamme complète de services offerts dans la collectivité.

Concrètement, le Service 211 est un centre d'appels établi dans une collectivité afin de mieux la desservir. Des préposés spécialisés répondent aux appels, évaluent les besoins de l'appelant et le dirigent vers les services appropriés. Le service est offert en français et en anglais et est adapté aux besoins des malentendants. Les heures d'ouverture sont du **lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi et le dimanche de 8h à 18h**. Un service de clavardage et un accès à la base de données sont aussi disponibles sur le site internet du 211 pour les personnes qui désirent faire leur propre recherche à la maison ou pour les travaux scolaires. Voici l'adresse pour accéder aux services en ligne : www.211quebecregions.ca
Pour plus d'informations, contactez :

Brittany Blais
Superviseure du centre d'appels
418-838-9623



MRC de PORTNEUF

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Internet à haute vitesse - Appel à tous

Cap-Santé, le 21 mai 2013. - Ayant pour objectif de maximiser le taux de couverture des services internet à haute vitesse sur son territoire, la MRC de Portneuf a entrepris de mettre à jour l'inventaire des services existants à cet effet. La première étape de la démarche est évidemment de bien délimiter les secteurs qui sont privés de tels services pour, par la suite, voir comment ces secteurs pourraient être desservis. Actuellement, on estime qu'environ 90 % du territoire a accès à un service internet à haute vitesse.

À la lumière de cet inventaire, un appel d'offres public sera lancé pour inviter les fournisseurs de services internet à haute vitesse à donner accès aux secteurs actuellement non desservis. Il sera possible, pour ces fournisseurs, de présenter à la MRC un projet dans le cadre du programme Communautés rurales branchées. Ce programme du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire a pour objectif de favoriser le développement en milieu rural de services internet à haut débit comparables à ceux offerts en milieu urbain et à un prix comparable à ceux-ci.

La MRC a mandaté M. Martin Shaffer Levac afin de réaliser cet inventaire. En partant des résultats de précédents inventaires, celui-ci pourra actualiser la définition des secteurs orphelins.

Soucieuse de ne négliger aucun secteur, la MRC fait appel à tous les citoyens et entrepreneurs qui sont privés de tels services chez eux ou dans leur entreprise ainsi qu'à toute personne témoin de l'absence de service dans des secteurs de la MRC, afin qu'ils entrent en communication avec M. Shaffer Levac pour lui faire part de l'information dont ils disposent. Les cas rapportés seront étudiés.

Grâce à cette collaboration, on espère parfaire l'inventaire. Ce n'est probablement pas tous les secteurs qui pourront ultimement être rejoints par des services, mais il serait dommage d'en omettre, dès l'étape de l'enquête.

Les citoyens privés de services internet à haute vitesse et tous ceux et celles détenant des informations utiles à cet inventaire sont donc invités à prendre contact avec :

M. Martin Shaffer Levac
par téléphone, au 418 285-6356 ou au 418 339-3931
ou par courriel au ihv_portneuf@globetrotter.net

- 30 -

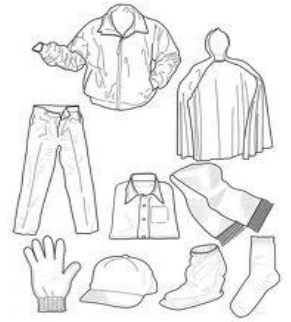
Source : M^{me} Andrée-Anne Béland
Agente de développement rural, CLD de Portneuf
andree-anne.beland@cldportneuf.com
418 285-4616, poste 223

Entraide Saint-Casimir

Nous aurions grand besoin de vêtements d'enfants 0-5 ans ainsi que tout autre vêtement. Vous pouvez les apporter à l'Ouvroir au 220, Boul. de la Montagne en tout temps, mais **veuillez téléphoner aux responsables pour les aviser que des sacs ont été déposés devant l'entrée.** Merci!

Responsables : Louise : 418-339-2615 ou Louissette : 418-339-2765

Le Comité de l'entraide



Filles d'Isabelle



La prochaine réunion des Filles d'Isabelle aura lieu le mercredi 5 juin 2013 à 19h15 à l'Auberge du Couvent. Veuillez noter qu'il s'agit de la dernière réunion avant l'été. Biscuits et café.

Bonnes vacances à toutes!

Renaude Savard, rédactrice

CERCLE DE FERMIERES

MERCREDI LE 12 JUIN 2013



Réunion mensuelle le mercredi 12 juin 2013 à 19h30 au Centre Paroissial.

Mets : Riz aux légumes
Artisanat : Lingette au choix
Réalizations faites dans le mois
Élections

Invitée : Présentation de produits de beauté «Mary Kay»
N'oubliez pas de porter votre épinglette et d'apporter votre tasse.

** Renouvellement de l'abonnement à l'actuelle au coût de 25.00\$. Vous aimeriez faire partie de notre cercle, vous êtes les bienvenues, vous n'avez qu'à vous présenter à notre réunion pour vous abonner.

Félicitations à Mme Lucie Beaudoin et Mme Solange Talbot qui ont remporté le 2^{ième} et 3^{ième} prix, lors du congrès régional pour le concours d'artisanat textile, tenu à Grand-Mère les 3 et 4 mai dernier

Le conseil d'administration souhaite à toutes ses membres : DE BONNES VACANCES!

On se revoit à la réunion du 11 septembre prochain.

Lise M. Rivard, présidente, Ginette Beaudoin, vice-prés., Solange Talbot, secrétaire, Huguette Marcotte, conseillère, Annik Boulianne, conseillère.

Voyages Marie-Berthe

4 août 2013 : Départ en direction de Québec. Embarquement sur le Louis-Jolliet pour le dîner avec la famille Daraïche et ses musiciens. Croisière Québec –Chutes Montmorency-Île d'Orléans-Québec. Souper à Québec. 2 repas : 179\$

Pour réservation et information : Marie-Berthe au 418-339-2085

Club de Pétanque Saint-Casimir

Invitation à tous les paroissiens (ennes)

Au cours de la prochaine saison, il y aura un party hot-dog et une épluchette de blé d'inde, ces activités seront gratuites. Pour plus d'informations, communiquez avec M. Nil Martel au 418-339-2000

LES VOIES DU SACRÉ

INVITATION

Cette année, la date d'ouverture de la 9^e saison des visites guidées de l'église est devancée au samedi 22 juin de 10h à 17h pour se poursuivre les 23 et 24 juin (Fête Nationale). À cette occasion, les cloches se feront entendre durant quelques minutes pour vous annoncer qu'un (e) guide sera là pour vous y accueillir.

Par la suite, comme par les années passées, les plages horaires seront du mercredi au dimanche de 10h à 17h et ce jusqu'au 2 septembre (Fête du Travail).

Amenez vos amis (es) et la parenté pour une visite durant cette période.

Les guides se joignent à moi pour vous souhaiter un très, très bel été.

Gilles Naud, responsable des visites.

FABRIQUE SAINT-CASIMIR

Fête champêtre

18 août 2013



Réservez votre date. Il y aura un marché aux puces à la fête champêtre, pour les personnes intéressées, vous avez deux options : soit réserver votre table à 15 \$ et vendre vos articles vous-même ou nous les donner, au profit de la Fabrique en les apportant le plus tôt possible.

Nous aurons encore la messe en plein air, suivie d'une criée, puis, une épluchette de blé d'Inde, hot dog sur place, desserts et breuvages. Il y aura un bingo et autres activités en après-midi suivi d'un souper spaghetti vers 17 h.

Les gens qui auraient des objets (de préférence antique) à donner pour la criée, téléphonez au presbytère au 418-339-2951, une personne passera les prendre le **samedi 6 juillet**. Tous les objets seront vendus au profit de la fabrique.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES : Vous avez des idées nouvelles pour pourrions nous aider. Vous aimeriez participer à l'organisation ou simplement donner du temps durant la journée! Nous sommes à la recherche de bénévoles pour faire de cette journée un succès. Pour informations : 418-339-2951 (presbytère sur les heures de bureau)

Grand ménage printanier de l'église Saint-Casimir par les élèves de l'École le Bateau Blanc 30 avril 2013

Il est mardi 13h. Quel bonheur de voir arriver les 19 élèves (5^e et 6^e année) accompagnés de leur enseignante, Caroline Marquis, venant faire le ménage printanier à l'église paroissiale. André Sauvageau, bénévole responsable de l'activité, voit à la distribution des tâches : balayage dans les jubés latéraux, aux escaliers menant à l'orgue et au jubé arrière, nettoyer le terrain, côté-ouest de l'église, enlever toutes les gommes collées sous les bancs.



Par cet après-midi ensoleillé, les jeunes ont pu faire du nettoyage à l'extérieur. Un grand merci aux accompagnateurs: Madeleine et Paul-André Garneau, Micheline et Guy Tessier, Monique et Pierre Élément, Lorrain Carpentier et à Réjean Paquet pour avoir fait de la musique à l'orgue.

Il est maintenant 14h30 et c'est l'heure du retour à l'école. Tout le monde se réunit à nouveau dans les marches du chœur. André Sauvageau répond maintenant aux questions que les élèves lui avaient fait parvenir la semaine précédente.

- 1) Thomas Larouche fut le premier curé de 1847 à 1851.
- 2) Les murs extérieurs de l'église sont en magnifique pierre calcaire provenant de Saint-Marc-des-Carières.
- 3) En 1899, la construction de l'église a coûté 27 512\$.
- 4) Jusqu'à présent, il y eut 16 curés.
- 5) Après une tornade, survenue le 10 août 1925, le clocher fut reconstruit au coût de 10 000\$.
- 6) Il y a 1 400 places dans l'église.
- 7) L'intérieur des vases (calice-ciboire) est en or; l'extérieur est fait de métal tel que: cuivre, argent.
- 8) À quoi sert l'arche en avant de l'église ? En 1920, ce monument fut érigé à la suite d'une promesse faite par le curé McCrea pour contrer la terrible grippe espagnole qui avait fait tant de victimes. Douze colonnes de granit supportent un dôme en pierre ciselée sur lequel est fixée la statue du Sacré-Cœur faite de granit sculpté. C'est l'homme fort, Victor Delamarre qui a monté la statue tout en haut sur le dôme. Victor Delamarre en profita pour visiter sa sœur qui habitait Saint-Casimir.
- 9) Le chauffage de l'église coûte 26 387\$ et l'éclairage de l'église 1 759\$ pour un total de **28 146\$**/an.



Voilà une équipe formidable composée des élèves de la 5^e année: Bryan Brière, Laurie Brière, Kathie Cayen, Alex Grandbois, Olivier Laquerre, Joey Lebel-Martin, Élise Tessier et de la 6^e année : Andrée-Anne Abran-Moisan, Émilie-Rose Allaire, Antony Bujold-Benoît, Albert Cyr, Cassandra Deschênes, Alexis Dusablon, Brandon Gaulton, Tatiana Jobin, Gabriel Leduc, Noémie Tessier et Pierre-Luc Trottier.

Un grand merci à vous tous pour le beau travail fait dans l'harmonie, le respect et la bonne humeur. Vous avez été « SUPER » gentils et avez rendu un grand service à la communauté paroissiale.

Un merci tout spécial à André Sauvageau pour sa grande disponibilité.

Pauline Gendron

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La conciliation études-travail, ça vous dit quelque chose?

Vous êtes ÉTUDIANT, PARENT OU EMPLOYEUR, alors ce message s'adresse à vous.

Des recherches démontrent que travailler pendant les études peut être bénéfique pour les jeunes et s'avérer un atout pour la persévérance scolaire, sauf s'ils y consacrent trop d'heures ou s'ils y travaillent dans des conditions difficiles.

EN TANT QU'ÉTUDIANT, assurez-vous d'aviser votre employeur de votre horaire de cours et informez-le deux semaines à l'avance de votre période d'examens et de travaux. Travaillez uniquement en dehors de vos heures de cours.

EN TANT QUE PARENT, engagez-vous à ce que votre jeune maintienne un équilibre entre ses études et son travail. Assurez-vous que la poursuite des études soit toujours sa priorité et que son travail ne l'empêche pas de consacrer le temps nécessaire à ses travaux et à ses études. Soyez attentif aux signes de fatigue, de stress, d'absentéisme, etc.

EN TANT QU'EMPLOYEUR, respectez les normes québécoises en matière d'embauche et de fréquentation scolaire. Allouez à vos employés-étudiants un nombre d'heures de travail et des conditions favorisant leur réussite scolaire. Prévoyez un horaire adapté lors de la période d'examens, de travaux ou de congés. Informez-vous de leur cheminement scolaire et encouragez-les à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

SAVIEZ-VOUS qu'entre 2006 et 2010, il y a eu 226 décrocheurs à la Commission scolaire de Portneuf? Par conséquent, 14,1 % des jeunes n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires.

Dans un contexte de vieillissement de la population et de rareté de la main-d'œuvre, ce constat s'avère une grave menace pour notre économie. C'est donc toute la communauté qui est appelée à s'engager dans une démarche visant la persévérance et la réussite scolaires.

Devenons PARTENAIRES dans la réussite scolaire. TOUT LE MONDE y gagnera!

- 30 -

Source : Guylaine Houle, chargée de projet
JeunEssor Portneuf
☎ 418 285-5877



L'Arc-en-Ciel

Organisme communautaire en santé mentale de Portneuf

Nouveau ! Nouveau !!Nouveau !!!

Vous aimez prendre des marches ? Joignez-vous à nous !

Nous accompagnons des personnes âgées pour leur permettre de prendre une marche en toute sécurité et selon leurs capacités physiques.

Faire plaisir tout en améliorant sa santé n'est-ce pas merveilleux !

Pour information : Lucie Vézina : 418 339-2055 poste 2062

CARREFOUR F.M. PORTNEUF

Organisme communautaire offrant différents services pour les familles monoparentales, les familles recomposées et les personnes seules de la région de Portneuf.

- Accueil, écoute et références ;
- Cuisines collectives ;
- Cafés-causeries ;
- Service d'accompagnement individuel en situation de rupture ;
- Cuisines créatives ;
- Conférences ;
- Activités spéciales;
- Accès à internet & prêt de livres.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

165, rue St-Ignace, St-Raymond (Québec) G3L 1E7
Tél : **(418)337-3704** ou **1-888-337-3704** (sans frais)

carrefourfportneuf@globetrotter.net

CARREFOUR F.M. PORTNEUF

Groupe de Café-causerie à Donnacona, les jeudis aux 2 semaines, de 13h30 à 15h30.

Venez partager avec nous sur différents sujets, faire des sorties et surtout rencontrer de nouvelles personnes. Bienvenue à tous et à toutes.

Pour informations : 418 337-3704 /
sans frais : 1-888-337-3704

Visites forestières

Juin

Les arômes de nos forêts

Date : 4 juin

Tarif : 50 \$ (inclut le transport, l'animation et le dîner)

Découverte des huiles essentielles biologiques à la ferme Aliksir et visite d'un lot boisé privé à St-Casimir.

Visite de corridors boisés à valeur faunique

Date : 26 juin

Tarif : 45 \$ (inclut le transport et l'animation)

Découverte de corridors boisés et d'aménagements fauniques en zone agricole réalisés à St-Adelphe, St-Prosper et St-Casimir par l'organisme de bassin versant CAPSA.

Juillet

Des feuillus plein la tête!

Date : 4 juillet

Tarif : 50 \$ (inclut le transport, l'animation et le lunch)

Visite d'une plantation privée de noyers noirs et d'une plantation de chêne rouge au parc de la rivière Batiscan.

Réserve faunique de Portneuf

Date : 12 juillet

Tarif : 55 \$ (inclut le transport, l'animation et le lunch)

Visite d'aménagements forestiers et fauniques en compagnie d'un ingénieur forestier du Groupement forestier de Portneuf et d'un technicien en aménagement de la faune.

Pour information et réservation :

Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice : 819 536-1001 poste 232

Courriel : visitesforestieres@afvsm.qc.ca

Site Internet : <http://afvsm.qc.ca/visites-en-foret/>

Chroniques animalières : Le refuge canin l'Arche de Kathleen

Ce mois-ci, nous aimerions attirer votre attention sur un article rédigé par **Annie Choinière, Granby** dans La Voix de l'Est - publié le 22 février dernier. Il traite d'un sujet familier partout en campagne ou à la ville. Les avis sont bien partagés sur ce point. Nous vous laisserons juger.

Les chiens enchaînés

« Les experts du comportement animal et les organismes voués à leur bien-être s'entendent tous pour affirmer qu'une vie solitaire au bout d'une chaîne est une sentence cruelle pour un chien, comparable à une sentence d'incarcération en cellule d'isolation pour un humain. Il y a lieu de se poser la question: pourquoi garder un animal «de compagnie» si ce n'est que pour le laisser enchaîné à l'extérieur?

Les chiens sont des animaux de meute. Dans la nature, les canidés vivent, mangent et dorment avec leur famille. Depuis sa domestication, le chien a été encouragé à développer de forts liens d'attachement avec ses gardiens humains. En l'absence d'autres chiens, les humains deviennent sa «meute».

Un chien, pour être équilibré, a besoin d'exercice, de soins et d'interaction sociale. Ainsi, l'isoler loin de la maison familiale est psychologiquement dommageable et contre sa nature.

D'après une étude menée en 1994 et conduite, entre autres, par deux médecins des Centres de contrôle et de prévention des maladies aux États-Unis, un chien enchaîné a 2,8 fois plus de chance d'attaquer qu'un chien libre. Il est privé d'interaction avec les humains et devient frustré, anxieux, agité et territorial.

Par contre, un chien socialisé avec les humains et les autres animaux, gardé sur un terrain clôturé, est beaucoup moins susceptible de devenir une menace pour les membres de la famille, les visiteurs ou toute autre personne qui entre dans son territoire.

Cet avis est partagé par l'American Humane Association, l'HSUS (Humane Society of the United States) ainsi que l'American Veterinary Medical Association (AVMA).

Plus près de nous, Carl Girard, directeur de la SPA des Cantons, nous mentionne qu'un chien enchaîné est une «bombe à retardement» qui, s'il casse sa chaîne, peut devenir une menace. Son expérience sur le terrain lui a démontré qu'un chien non socialisé avait de fortes chances de devenir dangereux, surtout avec les enfants.

De plus, monsieur Girard affirme que le poids de la chaîne risque de causer des dommages au niveau cervical.

Le chien garde tout naturellement l'endroit où il vit. Si le chien est gardé à l'extérieur de la maison, il ne considérera jamais celle-ci comme l'endroit à protéger, ce qui en fait un bien piètre gardien. Il protégera sa niche et la défendra contre les intrus, le rendant ainsi dangereux envers tous ceux qui l'approchent mais inoffensif envers de potentiels voleurs.

Si vous voulez que votre chien garde la maison, il faut le laisser y vivre. En outre, le chien enchaîné est plus difficile à entraîner, car il ne sent pas de lien avec son humain, ce qui le rend désintéressé à répondre aux commandes.

Un chien enchaîné manque d'exercice. Il est forcé de manger, dormir, uriner et déféquer dans un espace confiné. Il est vulnérable aux attaques des autres animaux, des passants et de la vermine. De plus, il devient la victime idéale pour les voleurs de chiens qui les revendent aux laboratoires qui testent sur les animaux ainsi qu'aux organisateurs de combats de chiens.

Lors des grands froids, le sang est drainé des extrémités afin d'être distribué dans les organes vitaux. Ainsi privées de sang, les extrémités seront exposées à de sévères engelures qui peuvent résulter en nécrose ou gangrène, et doivent être immédiatement traitées par un vétérinaire sous peine de devoir être amputées.

Aux États-Unis, le Connecticut, la Californie, le Texas et plus d'une centaine d'autres régions ont déjà banni la pratique de l'enchaînement. Alors pourquoi nos élus ne se montrent-ils pas d'avant-garde et ne créent-ils pas des lois convenables et dignes de notre époque? »

Le journal du refuge La Voix des animaux est disponible en ligne sur le site Internet du refuge

www.archedekathleen.com et dans la section « A propos » de la page facebook du refuge (<https://www.facebook.com/pages/Refuge-Canin-lArche-de-Kathleen/198194603601395>)

Les prochaines parutions du journal du site web seront maintenant aux trois mois au lieu du mensuel. Prochaine parution en juin.

Horaires du refuge: **Sur rendez-vous** seulement, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, le samedi de 9h à 12 h; fermé jusqu'au lundi 9h. **Aucune visite surprise.**

Le refuge l'Arche de Kathleen Organisme à but non lucratif NEQ. : 1168629781



Fiche d'inscription au camp de jour 2013

(terrain de jeu)

Renseignements personnels

Nom de l'enfant: _____

Date de naissance : _____ Âge : _____

Numéro d'assurance maladie: _____ Date d'expiration : _____

Nom de la mère : _____

Numéro de téléphone : _____ 2^e numéro de téléphone : _____

Nom du père : _____

Numéro de téléphone : _____ 2^e numéro de téléphone : _____

Téléphone en cas d'urgence : _____ Nom du répondant : _____

Adresse complète de l'enfant: _____

État de santé

Allergie : non oui, _____

Problème de santé : non oui, _____

Prise de médicament : non oui, _____

Autres informations : _____

Mon enfant a besoin de flotteurs ou d'une ceinture pour la baignade : oui non

Lors du départ de l'enfant à 16h00, celui-ci : partira seul

sera accompagné de : _____ lien avec l'enfant : _____

sera accompagné de : _____ lien avec l'enfant : _____

Terrain de jeu / du 25 juin au 9 août 2013

Pour les enfants de 5 à 12 ans. Le camp de jour fera relâche la semaine du 22 au 28 juillet.

- | | | |
|---|-------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Temps plein / 150,00\$ | 5 jours de 9h00 à 16h00 | <input type="checkbox"/> 2 ^e Enfant d'une même famille / 105,00\$ |
| <input type="checkbox"/> Temps partiel / 90,00\$ | 3 jours de 9h00 à 16h00 | <input type="checkbox"/> 2 ^e Enfant d'une même famille / 70,00\$ |
| <input type="checkbox"/> Garde du matin / 45,00\$ | 5 jours de 7h30 à 9h00 | <input type="checkbox"/> Garde du soir / 45,00\$ 5 jours de 16h00 à 17h30 |
| <input type="checkbox"/> Garde du matin / 25,00\$ | 3 jours de 7h30 à 9h00 | <input type="checkbox"/> Garde du soir / 25,00\$ 3 jours de 16h00 à 17h30 |

Si votre enfant est inscrit au service de garde et qu'il dépasse l'heure de fermeture (17h30), un supplément minimum de 10.00\$ sera exigé au parent. Si votre enfant est inscrit au terrain de jeu seulement et qu'il dépasse l'heure de fermeture (16h00), un supplément minimum de 10.00\$ sera exigé au parent.

* Veuillez bien sélectionner les jours que votre enfant sera présent dans le calendrier ci-joint. Les journées que vous allez choisir seront fixes et ne pourront PAS être changées en cours d'été et ce, même pour le service de garde. Pour les journées d'activités, le camp de jour restera ouvert pour les enfants ne désirant pas venir à la sortie. Vous devez indiquer les journées choisies même si vous inscrivez votre enfant à temps plein. Les sorties sont optionnelles et doivent être payées en même temps que l'inscription. **L'enfant devra être inscrit au terrain de jeu pour avoir droit aux sorties.**

Coût total de l'inscription : _____ \$

L'inscription de votre enfant (camp de jour, service de garde et sorties) doit être faite et payée **AVANT** le 21 juin 2013, aucun retardataire et aucun chèque postdaté **APRÈS** le 21 juin 2013 ne sera accepté. Aucun remboursement ne sera effectué.

Désirez-vous qu'un reçu vous soit envoyé par la poste? oui non

J'autorise la municipalité de Saint-Casimir à photographier mon enfant dans le cadre de ses activités et ces photos pourront être diffusées : oui non

Signature du parent : _____

ADMINISTRATION SEULEMENT

Mode de paiement : chèque no. _____, daté du _____

argent comptant _____ \$

Numéro du reçu émis : _____

Municipalité de Saint-Casimir
220, boul. de la Montagne
Saint-Casimir (Québec) GOA 3L0

Journées de camp de jour choisies

Journées de garde choisies

Juin 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

©2012 Michel Zbinden. Tous droits réservés.
MichelZbinden.com

Juin 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

©2012 Michel Zbinden. Tous droits réservés.
MichelZbinden.com

Juillet 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

©2012 Michel Zbinden. Tous droits réservés.
MichelZbinden.com

Juillet 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

©2012 Michel Zbinden. Tous droits réservés.
MichelZbinden.com

Août 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

©2012 Michel Zbinden. Tous droits réservés.
MichelZbinden.com

Août 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

©2012 Michel Zbinden. Tous droits réservés.
MichelZbinden.com

Veuillez bien indiquer les journées choisies au marqueur ou bien en noircissant la case. Je vous rappelle que lorsque vous remettrez ce calendrier, votre décision sera finale et les journées ne pourront PAS être changées en cours d'été.



Fiche d'inscription aux sorties estivales

Nom du participant : _____ Âge : _____

Nom d'un parent : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de cellulaire : _____

Téléphone en cas d'urgence : _____ Nom du répondant : _____

Cochez toutes les activités choisies

- | <input type="checkbox"/> | Sorties | Tarifs | Nombre de participants | Coût total |
|----------------------------|---|--|------------------------|------------|
| <u>Vendredi 5 juillet</u> | | | | |
| <input type="checkbox"/> | Caravane pour les jeunes du camp de jour (initiation au sport, 8 à 12 ans) | Gratuit / enfant | X _____ | = _____ |
| | Départ : 8h15 | L'activité a lieu à Saint-Raymond | | |
| | Retour prévu : 16h00 | | | |
| <input type="checkbox"/> | La vallée secrète | 15.00\$ / enfant | X _____ | = _____ |
| | Départ : 8h15 | 20.00\$ / 13 ans et + | X _____ | = _____ |
| | Retour prévu : 16h00 | L'activité a lieu à Saint-Raymond | | |
| <u>Mercredi 10 juillet</u> | | | | |
| <input type="checkbox"/> | Trou du diable, spéléologie (6 à 12 ans) | 12.00\$ / enfant | X _____ | = _____ |
| | Départ : 12h00 | 16.00\$ / 13 ans et + | X _____ | = _____ |
| | Retour prévu : 16h00 | *Sortie remise au jeudi 11 juillet en cas de pluie | | |
| <u>Vendredi 19 juillet</u> | | | | |
| <input type="checkbox"/> | Expo agricole de Portneuf | 8.00\$ / enfant | X _____ | = _____ |
| | Départ : 9h00 | L'activité a lieu à Saint-Marc-des-Carières | | |
| | Retour prévu : 16h00 | | | |
| <u>Mercredi 31 juillet</u> | | | | |
| <input type="checkbox"/> | Camping de la mine d'or | 5.00\$ / enfant | X _____ | = _____ |
| | Départ : 9h00 | 7.00\$ / 18 ans et + | X _____ | = _____ |
| | Retour prévu : 16h00 | *Sortie remise au jeudi 1 août en cas de pluie | | |
| | | L'activité a lieu à Notre-Dame-de-Montauban | | |

Mercredi 7 août

<input type="checkbox"/> RécréOFUN de Québec	21.00\$ / enfant	X _____	= _____
Départ : 9h00	10.00\$ / adulte	X _____	= _____
Retour prévu : 16h00	L'activité a lieu à Ste-Foy		

Grand total : _____ \$

Les places disponibles sont limitées.

Seul le paiement de l'activité vous garantira une place réservée.

Je vous rappelle que la date limite pour l'inscription est le 21 juin à 16h00.

Désirez-vous qu'un reçu vous soit envoyé par la poste? oui non

J'autorise la municipalité de Saint-Casimir à photographier mon enfant dans le cadre des activités municipales.

Ces photos pourront être diffusées : oui non

Signature du parent: _____

ADMINISTRATION SEULEMENT

Mode de paiement : chèque no. _____, daté du _____

argent comptant _____ \$

Numéro du reçu émis : _____

<p>Municipalité de Saint-Casimir 220, boul. de la Montagne Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0</p>
--

Pour un 5^e été de suite, je serai présent au camp de jour en tant que moniteur et pour une 2^e année de suite en tant que coordonnateur du camp. J'assurerai l'animation pour vos jeunes entre 9h00 et 16h00. Le thème principal ainsi que les sous-thèmes utilisés à chaque semaine ont été choisis. Le thème principal sera Fort Boyard. Les 2 moniteurs qui m'accompagneront durant l'été sont connus. Il s'agit de Samuel Tardif-Robitaille et de Charlène Perreault. Je vais tout de même vous faire un aperçu de ce que vos jeunes vont faire durant l'été.

Sur le plan **culturel**, dès la 1^{ère} semaine du camp, les enfants et les moniteurs créeront la chanson thème de l'été. Elle sera en lien avec la principale thématique. Des films seront présentés occasionnellement aux enfants dans la salle paroissiale et pour finir, un spectacle de fin d'année sera monté durant les dernières semaines du camp pour ensuite être présentés durant la fête du camp de jour lors de la dernière journée.

Sur le plan **sportif**, beaucoup d'activités sportives sont prévues durant l'été. L'effort physique est très important pour la santé des jeunes. Cependant, nous n'allons pas seulement faire du sport durant l'été. Nous essaierons de toucher à plus de sports pour varier les programmations établies pour les semaines du camp de jour. Des sports comme le volley-ball, le basket-ball, le soccer, le dek-hockey, le baseball, le tennis et bien d'autres seront pratiqués durant l'été.

Sur le plan **artistique**, un bricolage spécial relié à la thématique hebdomadaire sera fait à chaque semaine. Nous allons tenter de faire le plus possible de bricolages que les enfants pourront amener à la maison en guise de souvenir de leur été 2013.

Évidemment, lorsqu'il fera beau et chaud, les enfants se baigneront dans nos 2 petites piscines gonflables et une glissade sur un tapis sera également installée. Des jeux en groupe seront également dans la planification de chaque moniteur. Une journée spéciale aura lieu à chaque mardi et sera différente à chaque semaine (exemple : cuisine, arts, etc...) Aussi, le jeudi, une thématique spéciale (en lien avant celui de la semaine) sera choisie et les enfants devront avoir un déguisement en lien avec le thème. Les thématiques de chaque semaine vous seront annoncées d'avance pour que chaque enfant puisse avoir un costume.

Si vous avez des questions précises par rapport au camp de jour, n'hésitez surtout pas à communiquer avec moi. Je vous répondrai avec plaisir pour vous convaincre que votre enfant passera un été inoubliable au camp de jour.

Jonathan Tessier, coordonnateur du camp

Programmation des activités

Les 10 et 11 mai 2013 avait lieu la 1^{ère} édition du tournoi de dek hockey rurale de Saint-Casimir. Pour l'occasion, 5 équipes allaient se disputer le titre (Boulevard Nord, Boulevard Sud, Rapide Nord, Saint-Thuribe et le Village). La température n'était pas idéale. Bien sur, nous aurions souhaité du beau temps avec de bonne chaleur cependant, tout le monde a eu bien du plaisir et le tournoi a été un franc succès. La finale était une reprise de celle du tournoi de balle donnée en septembre passé. Le village a affronté le Boulevard Nord et l'équipe de Pierre-Luc Paquin l'a finalement emporté au compte de 6 à 4. Encore un autre évènement local réussi et on se dit à l'an prochain.



Une nouvelle équipe de balle donnée a vu le jour à Saint-Casimir cet été. Le Sports Plus de Saint-Casimir se rajoute aux 7 autres équipes de la ligue de balle des Chenaux. Voici l'horaire pour le mois de Juin. Les parties en **gras** sont ceux à domicile.



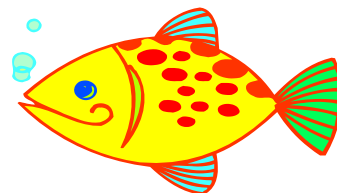
Jeudi 30 mai 20h00 : Saint-Casimir VS St-Narcisse
Mardi 4 juin 20h00: Ste-Geneviève VS St-Casimir
Mardi 4 juin 21h00: St-Stanislas VS St-Casimir
Jeudi 6 juin 21h00: St-Casimir VS St-Séverin
Lundi 10 juin 20h00: St-Prosper VS St-Casimir
Mardi 11 juin 20h00: St-Adelphe VS St-Casimir
Jeudi 20 juin 20h00: St-Casimir VS St-Geneviève
Mardi 25 juin 20h00: St-Casimir VS St-Adelphe
Jeudi 27 juin 20h00: St-Narcisse VS St-Casimir
Jeudi 27 juin 21h00: St-Prosper VS St-Casimir



Depuis l'été passé, des parties de baseball ont lieu à chaque dimanche après-midi au terrain de balle de Saint-Casimir. Cette saison, 4 équipes se disputeront le championnat de la Drunk Baseball League. Les Ivrognes, les Milf Hunter, les Beedrills et les Marteaux sont les 4 équipes du circuit. Les parties commencent en général à 13h00 les dimanches pour 2 parties consécutives. Vous pouvez suivre tout l'actualité de la ligue sur Facebook en recherchant : Drunk Baseball League. Venez encourager les gars du coin durant les parties.



**Fête de la pêche et concours de dessin
9 juin 2012**



Petits et grands sont invités à venir taquiner la truite dans un tronçon de la rivière Niagarette, spécialement ensemencée pour l'occasion. Profitez de cette journée où pêcher ne nécessite pas de permis et apportez votre canne ! Aussi un concours de dessin sera organisé dans le cadre de la Fête de la pêche, rapportez votre dessin au plus tard le 8 juin à 12h00 sur le site de pêche ou plus tôt au bureau municipal. Tirage au sort parmi les participants.

Jour : Samedi 8 juin 2013 de 8h00 à 14h00 Coût : Gratuit pour tous
Endroit : Terrains des loisirs, rue des loisirs, berges de la Rivière Niagarette

Vous aimeriez ...

Qu'un cours en particulier soit donné ? Me communiquer vos commentaires ?
Me proposer vos idées en ce qui concerne des activités pour la population ?
Envoyez-moi une lettre ou écrivez-moi à l'adresse suivante : loisirs@saint-casimir.com
Jonathan Tessier, coordonnateur des Loisirs

**Cher voisin, chère voisine,
Vous êtes invité(e) à la Fête des voisins...**

Que le plus de gens possible se joignent à nous pour en faire une grande fête.

Organisée par : la Municipalité de Saint-Casimir et ses citoyens

Date : Samedi, le 8 juin 2013

Lieu : Sous le chapiteau installé tout près du centre récréatif.

Heure : 15h00 à 19h00

En cas de pluie, souper remis au centre paroissial (220, boul. de la Montagne)



Détails pratiques : Nous en profiterons pour souligner l'arrivée des nouveaux citoyens dans le but de mieux les connaître. Si vous avez un nouveau voisin depuis quelques temps, il nous ferait grand plaisir que vous nous le présentiez et nous serions heureux de l'accueillir. Nouveau résident et nouvelle résidente venez pointer le bout de votre nez... Un tirage parmi les gens présents à cette activité sera de la partie en guise de récompense.

Un repas « Hot dog » sera servi gratuitement pour le souper et nous vous demandons d'apporter vos chaises de parterre et vos breuvages pour être à votre aise et profiter du moment. En cas de mauvais temps nous nous rendrons au Centre paroissial.

Les amateurs de cartes pourront apporter leurs jeux. Les terrains de pétanque, le terrain de volleyball ainsi qu'un jeu gonflable seront à votre disposition.*

Découvrons les bons côtés d'être à côté! Une belle occasion de mieux se connaître et de passer un agréable moment entre voisins.

* : Sujet à changement

AVENTURE-NATURE Nouveau!! Un camp d'été pour les jeunes pour explorer notre région!

Aventure-nature est une activité d'exploration du Secteur des gorges de la rivière Sainte-Anne et du Parc naturel régional de Portneuf. Diverses activités récréatives et randonnées d'observation (en canot, en forêt ou dans une grotte!) sont au programme de ce camp d'initiation à la vie en forêt et à la découverte de la nature.

Groupe d'âge suivant : **8 à 11 ans**

Horaire : **Une journée/semaine au choix (incluse une expédition de 2 jours avec nuit en forêt).**

Heure : **de 9 h à 16h**

Nombre de semaine : **5 semaines**

Dates : **Début : du 25 juin au 20 Août (les 2 semaines de la construction sont exclues)**

Endroit : **Saint-Alban et Saint-Casimir pour la grotte le Trou du Diable**

Coût : **139,00\$/enfant tx incl.** Nombre de participants maximum : **60 personnes (4 groupes de 15 participants)**

Responsables de l'activité : **François Berthiaume et Geneviève Lamarre**

Date limite d'inscription : **10 juin 2013 (Places limitées)**

Info : 418-284-4232

<http://www.aventure-nature.ca>

Cartes d'affaires

Cartes d'affaires



CLINIQUE CHIROPATRIQUE
kinésiologie appliquée / approche nutritionnelle
St-Marc-Des-Carrières
1339 Boul. Bona-Dussault
(418) 268-3375
Trois-Rivières
5217 Boul. Gene-H.-Kruger
(819) 693-0871

SYLVIE CHANDONNET

AGENTE EN ASSURANCE DE DOMMAGES
DES PARTICULIERS

Affiliée à

Téléphone : 418 362-3108
1 866 708-1004

sylvie.chandonnet@lacapitale.com
sylviechandonnet.com

140, 2^e Rue, Batiscan (Québec) G0X 1A0



CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



Notaires
Fiscalistes
Médiateurs

Me Joscelin Bélanger
Notaire
jbelanger@ward-associes.com

381, boul. De Lanaudière
Ste-Anne-des-la-Pérade QC G0X 2J0
110, place de l'Église
St-Casimir QC G0A 3L0
Tél. : 418 325-2507, poste 1302, Téléc. : 418 325-2517



Centre d'aide,
d'écoute téléphonique
et de renseignements des
gais et lesbiennes du Québec

1-888-505-1010 / aide@gaiecouste.org

Pour vos travaux de rénovation

Homme d'expérience avec références

- Peinture : intérieur et extérieur ;
- Pose de céramique ;
- Plomberie de base ;
- Pose de plancher flottant et bois francs.

Travail assuré Estimation gratuite

Multiservices J.M. Biasotto

180 4^{ème} rue, St-Casimir

Tél (418) 339-2125 NEQ : 2266528357

Homme sérieux, non fumeur, cherche petite maison tranquille et en bon état à louer à St-Casimir ou région du Comté de Portneuf, minimum deux chambres. Loyer raisonnable pour le 1^{er} juillet.

Possède un chat qui ne fait aucun dégât.

Contactez le 418-339-3522



L'Auberge du Couvent
de Saint-Casimir

Idéal pour les fêtes familiales et les anniversaires !

- 32 chambres
- 4 salles de réception
- Service de traiteur

418 339-3232
1 877 339-3232

370, boulevard de la Montagne, Saint-Casimir
www.aubergeducouvent.com



Offre de service
Tonte de pelouse
et paysagement

Pour informations :

Claude 418-339-1280
Cellulaire : 418-325-8741

Cartes d'affaires

Cartes d'affaires

Nouvel horaire

Lundi au mercredi	8h à 17h
Jeudi et vendredi	8h à 20h
Samedi	8h à 16h
Dimanche	9h à 15h



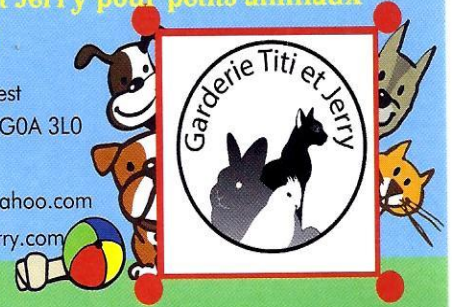
Maintenant ouvert le dimanche

Garderie Titi et Jerry pour petits animaux Pension familiale

415, Rue Tessier Ouest
Saint-Casimir (Qué) G0A 3L0

418-339-3522

garderietitijerry@yahoo.com
www.garderietitijerry.com



Chats, lapins, rats, furets, autres rongeurs, oiseaux, poules

LOGEMENTS À LOUER (2 ½ à 5 ½) dans un secteur tranquille de Saint-Casimir avec une **SUPERBE** vue sur la rivière Sainte-Anne ! Libre immédiatement... **418-399-9992** ou collegestcasimir@outlook.com

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

JUIN 2013

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
----------	-------	-------	----------	-------	----------	--------

						1 Bibliothèque 10h00 à 12h00
2 Messe <u>St-Casimir</u> 11h00	3 Centre internet (Fermé pour l'été)	4 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 Messe 19h00	5 Messe C. Héberg. 14h30 Filles d'Isabelle 19h15 <u>Déchets</u> <u>Mat. organiques</u>	6 Bibliothèque 18h30 à 20h30	7	8 Bibliothèque 10h00 à 12h00
9 Adace <u>St-Casimir</u> 11h00 Messe <u>St-Thuribe</u> 11h00	10 Conseil mun. 20h00	11 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 <u>Récupération</u>	12 Messe C. Héberg. 14h30 Fermière 19h30 <u>Mat. organiques</u>	13 Bibliothèque 18h30 à 20h30	14	15 Bibliothèque 10h00 à 12h00
16 Messe <u>St-Casimir</u> 11h00	17	18 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 Messe 19h00	19 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Déchets</u> <u>Mat. organiques</u>	20 Bibliothèque 18h30 à 20h30	21	22 Bibliothèque 10h00 à 12h00
23 Adace <u>St-Casimir</u> 11h00 Messe <u>St-Thuribe</u> 11h00 /30 Messe St-Casimir 11h00	24 Bureau municipal FERMÉ	25 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 <u>Récupération</u>	26 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Mat. organiques</u>	27 Bibliothèque 18h30 à 20h30	28	29 Bibliothèque 10h00 à 12h00